

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/04/2013

Affichage du Compte-Rendu
Sommaire :
le 06/05/2013

SEANCE DU 29 AVRIL 2013

Délibération n° D-2013-176

Centre de Loisirs - Modification du règlement

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAUULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Michel GENDREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU

Direction de l'Enseignement

Centre de Loisirs - Modification du règlement

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibérations des 26 octobre 2007 et 29 mars 2010, le Conseil municipal a adopté un règlement intérieur des Centres de Loisirs qui définit les règles de fonctionnement de ces structures. Il concerne les Accueils de Loisirs sans hébergement du mercredi et vacances scolaires, ainsi que les séjours et stages organisés hors période scolaire.

Ce document régit principalement :

- L'organisation de l'accueil (lieux, horaires, âges d'admission, encadrement des enfants, etc.),
- Les prestations annexes incluses (transport, garderie, restauration),
- Les droits et obligations des responsables légaux, enfants et organisateurs en matière de vie en collectivité et de sécurité,
- Les modalités administratives : assurances, inscription, tarification, facturation.

En raison de la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2013-2014, les centres de loisirs fonctionneront en ½ journée tous les mercredis, ce qui nécessite une modification du règlement intérieur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le règlement intérieur des Centres de Loisirs pour une mise en application à compter du 8 juillet 2013.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD